



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 8 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2025/56 de la Municipalité, du 11 décembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter le règlement communal du patrimoine arboré tel qu'amendé.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit septembre deux mille vingt-six.

La présidente



Le secrétaire